DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 mars 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/03/2024.
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, ROQUES Patrick, CALVET Gilles, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, MAUGRION Sophie.

Avaient donné pouvoir : FARRET Corinne à DENOUVION Victor.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents	: 28
Votants	: 29
Pour	: 29
Contre	:
Abstention	:

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-50 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur BRUGERE, rapporteur, informe le Conseil Municipal que pour permettre l'intervention de la police municipale au sein des résidences privés de la commune, confrontées à des problèmes de tranquillité publique ou à un sentiment d'insécurité, il est proposé de conclure des conventions de partenariat avec des syndic de copropriété, définissant les contours des interventions susceptibles d'être réalisées par la police municipale.

M. BRUGERE proposera la signature de 3 conventions, jointes à la présente, avec les syndics suivants :

- L'agence ACANTYS qui gère la villa florentine rue de Toscane, chemin de Perruquet
- L'agence FONCIA qui gère la Villa MAEVA Impasse de l'Hers et Clos de l'Hers Lotissement de l'Hers
- L'agence NEXITY qui gère le Domaine des Pins

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les conventions de partenariat entre la police municipale et les agences, ACANTYS FONCIA et NEXITY

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18/03/2024

MAIRIE DE SAINT-JORY (Hte-Garonne)

Le Maire, Victor DENOUVION

Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20240312-DELIB202450-DE
Reçu le 15/03/2024

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE